

**CONTRAT FROMAGES DE CHEVRE AU LAIT CRU de mars à décembre 2017**

*Ce contrat instaure un partenariat avec Bernadette Vignot et Philippe Boscardin, éleveurs de chèvres laitières et producteurs de fromages à Gabveau, Saint-Michel (45).*

*En souscrivant ce contrat, nous préachetons aux producteurs des crottins de chèvre produits dans le respect d'une agriculture paysanne.*

*Nous aidons, de ce fait, nos producteurs partenaires à mieux gérer sa production et consommons des produits dont nous connaissons la provenance et les méthodes d'élevage.*

*Ce contrat est organisé par l’AMAP de l’Yvette et, à ce titre, régi par les statuts de l'association et le règlement intérieur.*

Volume des abonnements :

Les abonnements se comptent par lot de 2 fromages et par mois sur 8 mois, de mars à décembre 2017 inclus.(pas de livraison en avril et août).Le prix est de 5.50€ le lot de 2 fromages. Il tient compte des frais de déplacements du producteur.

Affinage des fromages : dans la mesure du possible, le producteur livre selon les demandes des amapiens :3 niveaux d’affinage possibles(frais, affinés, secs).Les commandes sont faites 1 mois à l’avance auprès du référent .

Livraison et distribution :

La livraison et la distribution sont assurées par un amapien bénévole 1 samedi par mois (cf calendrier joint) chez le caviste « La part des anges » à Bures /Yvette.

En cas d'empêchement, les fromages peuvent être récupérés par la personne de votre choix. Il n'y a pas de réajustement le mois suivant. Nous ne fournissons ni sac plastique ni emballage, merci de prévoir une boîte pour transporter vos commandes.

Engagement :

Ce contrat donne droit à des fromages issus de chèvres nourries au foin, aux granules de luzerne et de betterave, sans OGM ni farines animales. J'accepte les risques inhérents à ce genre d'élevage, comme de ne pas recevoir la totalité de ma part en cas d'aléas. Les producteurs respectent la charte de l’agriculture paysanne dans leur mode d’élevage.

NOM…………………………………………………………………………………………………………………..

ADRESSE……….…………………….…………………………………………………………………… ….…….

……………………………………………………………………………………………..…………………………..

COURRIEL………………………………………………………………………………………………………………

TEL…………………………………………………………………………………………………………………….

Je, soussigné(e) membre adhérent de l’AMAP de l’Yvette ,à jour de ma cotisation, souscris un contrat comprenant :

**Montant dû/ mois** : **5,50 €** (le lot) x \_\_\_\_\_\_\_= \_\_\_\_\_\_\_**€** montant dû / mois **x 8 mois** = …………€

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Chèques à l’ordre de Bernadette Vignot** | **montant** | **N° de chèque** |
| **Chèque 1** |  |  |
| **Chèque 2** |  |  |

**Contrat à signer et à remettre à la distribution de fin février pour une livraison en mars ou à envoyer à la gestionnaire des contrats.(paiement en 1 seul chèque ou en 2 chèques prélevés en mars et en septembre)**

Contacts :

|  |  |
| --- | --- |
| Agriculteurs partenaires | Gestion des contrats |
| Bernadette Vignot/ Philippe Boscardin  4 ,lieu -dit Gabveau  45 340 Saint-Michel | Cécile Vincent  1, rue Serge Prokofiev  91 440 Bures sur Yvette  06 25 28 20 54 ay.chevre@gmail.com |

Fait à……………………..le……………..

Signature de l’adhérent Signature des producteurs

Annexe : calendrier des distributions/ créneau horaire de distribution à préciser (fin d’après-midi)

* 25 mars 2017
* 6 mai 2017
* 10 juin 2017
* 1er juillet 2017
* 16 septembre 2017
* 14 octobre 2017
* 18 novembre 2017
* 16 décembre 2017